

OPAH des HAUTES TERRES D'OC

(2015 - 2018)

OBJECTIFS

- ⇒ Favoriser les économies d'énergie et la maîtrise des charges dans le parc ancien privé,
- ⇒ favoriser l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, et faciliter ainsi l'adaptation au vieillissement,
- ⇒ résorber les situations d'habitat indignes ou dégradés,
- ⇒ développer une offre locative qualitative à loyers et charges maîtrisés.

Des subventions sont accordées en complément des aides de l'ANAH et concernent les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, et les syndicats de copropriétaires sous certaines conditions.

Elles sont distribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle. Ces aides propres à l'OPAH sont octroyées en complément des aides de l'ANAH.

PÉRIMÈTRE

Il concerne toutes les communes des Communautés de Communes :

- ⇒ **des Monts de Lacaune** : Lacaune, Barre, Berlats, Escroux, Espérausses, Gijounet, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Nages, Senaux, Viane.
- ⇒ **de Montagne du Haut Languedoc** : Anglès, Cambon et Salvergues, Castanet-le-Haut, Fraisse-sur-Agout, Lamontelarié, La Salvétat-sur-Agout, Le Soulié, Rosis.
- ⇒ **de Sidobre – Val d'Agout** : Brassac, Burlats, Cambounes, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Salvy-de-la-Balme.
- ⇒ **de Vals et Plateaux des Monts de Lacaune** : Fontrieu (fusion de Castelnau-de-Brassac, Ferrières, Le Margnès), Lacaze, Le Masnau-Massuguiès, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvi-de-Carcavès, Vabre.

PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES DANS LE TARN POUR 2018 :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources « très modestes »	Plafonds de ressources « modestes »
	Energie + Travaux LHI + autonomie	
1	14 508 €	18 598 €
2	21 217 €	27 210 €
3	25 517 €	32 710 €
4	29 809 €	38 215 €
5	34 121 €	43 742 €
Par personne supplémentaire	+ 4 301 €	+ 5 510 €

CARACTÉRISTIQUES DES SUBVENTIONS : PARTICIPATION DES EPCI

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT				PO
NATURE DES TRAVAUX	CATÉGORIE DE MÉNAGE	TAUX ET MONTANT		ASE (AIDE À LA SOLIDARITÉ ECOLOGIQUE) MAXIMUM
		TAUX	MONTANT MAXIMUM DE SUBVENTIONS	
Travaux de lutte contre l'insalubrité	PO « modestes »	10%	4 000 €	10 % du montant des travaux dans la limite de 1 600 €
	PO « très modestes »			10 % dans la limite de 2 000 €
Travaux de lutte contre l'habitat indigne	PO « modestes »	10%	3 000 €	10 % du montant des travaux dans la limite de 1 600 €
	PO « très modestes »			10 % dans la limite de 2 000 €
Travaux visant les économies d'énergie (gain de 25 %)	PO « très modestes »			10 % dans la limite de 2 000 €
Travaux visant l'adaptation et le maintien à domicile	PO « très modestes »	10 %	700 €	Si justification : carte invalidité ou GIR + conditions de ressources
	PO « modestes »			

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR			PB
LE MONTANT DE LA SUBVENTION ANAH VARIE EN FONCTION DU TYPE DE LOYER PRATIQUÉ			
NATURE DES TRAVAUX		% SUR LE PLAFOND DE TRAVAUX SUBVENTIONNABLES PAR L'ANAH	ASE (AIDE À LA SOLIDARITÉ ECOLOGIQUE) MAXIMUM
Travaux visant les logements vacants et les transformations d'usage	Très dégradé	10%	
	Moyennement dégradé		
	Transformation d'usage		
Logement d'occupé	Situation d'insalubrité	10%	
Travaux visant la précarité énergétique (gain de 35 %)		10%	1 500 €

OPERATION FACADES / TOITURES		PO / PB
COMMUNES	% DU MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT DE L'AIDE MAXIMALE
Brassac Burlats Vabre ⁽¹⁾	20% travaux de peinture 30% travaux d'enduit	3 000 € / commune

REFECTION DE TOITURE EN EVERITE OU TÔLE ⁽²⁾		PO / PB
COMMUNES	% DU MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT DE L'AIDE MAXIMALE
Fraise-sur-Agout	10%	1 000 €

- (1) Secteur limité
(2) 2 dossiers par an

Pour constituer un dossier ANAH :

monprojet.anah.gouv.fr

Pour contacter l'opérateur :

OPAH Hautes Terres d'Oc

☎ 05 63 74 01 29

contact@hautesterresdoc.fr

Pour toute information juridique, financière et fiscale :

ADIL du TARN - 3 Boulevard Lacombe

Mise à jour : janvier 2018